



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 19 juin 2025 à 18 heures

Date de Convocation 12 juin 2025

Membres en exercice : 35	L'an deux mille Vingt-cinq et le 19 juin, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,
Présents : 25	
Votants : 30	
Pour : 30	Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Damien ARMAND, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Gisèle ROSSETTI,
Contre : 0	Représentés : Bdeia AMATUZZI pouvoir à Gérard PÉDRINI, Michel CAPONI pouvoir à Damien ARMAND, Régine DOUSSIÈRE pouvoir à Marie-Thérèse CHAPELLE, Sébastien MOREAU pouvoir à Pierre HERRGOTT, Bernard RIEU pouvoir à René JEANJEAN,
Abstention : 0	Excusés : Bdeia AMATUZZI, Michel CAPONI, Régine DOUSSIÈRE, Sébastien MOREAU, Bernard RIEU Absents : Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Michel COMMANDRE, Gilles VERGELY, Jean WILKIN
	Présents non votants :

Secrétaire de séance : Madame Martine BOURGADE

DELIB-2025-078 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET RÉGIE EAU ET ASSAINISSEMENT

La décision modificative permet de procéder à des ajustements budgétaires en cours d'année, au gré de l'avancement des projets, et des notifications diverses.

Le Conseil communautaire,

APRÈS avoir entendu la présentation du projet de décision modificative n°1 de 2025 au Budget Annexe de la Régie Eau et de ses grands équilibres, qui se présentent comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Pas d'écritures à passer en section de fonctionnement.

La décision modificative de cette section s'équilibre à +0,00 €, laissant à 2.293.787,00 € le budget total de la section de fonctionnement en 2025 :

Chapitre	BP 2025	DM 1	Total 2025
011 - Charges à caractère général	733 448.00		733 448.00
012 - Charges de personnel	545 000.00		545 000.00
014 - Atténuations de produit	132 000.00		132 000.00
65 - Autres charges de gestion courante	14 375.35		14 375.35
66 - Charges financières	53 000.00		53 000.00
67 - Charges exceptionnelles	15 000.00		15 000.00
68 - Dotations aux provisions			0.00
022 - Dépenses imprévues			0.00
023 - Virement à la section d'investissement			0.00
042 - Section à section	800 963.65		800 963.65
Total des dépenses de fonctionnement	2 293 787.00	0.00	2 293 787.00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	165 057.00		165 057.00
042 - Section à section	371 000.00		371 000.00
70 - Ventes produits fabriqués, prestations	1 727 080.00		1 727 080.00
74 - Subvention d'exploitation	17 650.00		17 650.00
75 - Autres produits de gestion courante	3 000.00		3 000.00
76 - Produits financiers			0.00
77 - Produits exceptionnels	10 000.00		10 000.00
Total des recettes de fonctionnement	2 293 787.00	0.00	2 293 787.00

• **SECTION D'INVESTISSEMENT**

La décision modificative de cette section s'équilibre à **0,00€**, maintenant à **2.149.422,63 €** le budget total de la section d'investissement en 2025.

La décision modificative consiste en :

- Inscription de la subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour les travaux de reprise du réseau d'eau potable dans le bourg (Ispagnac), attribuée le 11 avril 2025, et portée à la ligne Emprunts (1641) au budget 2025, pour un montant de 71.204,00€, opération n°5704,
- Inscription de la subvention allouée au titre de la DETR 2025 pour les travaux d'interconnexion entre les 2 réservoirs de Saint Julien d'Arpaon et de Balazuègues (Cans et Cévennes) notifiée en juin 2025, et portée à la ligne Emprunts (1641) au budget 2025, pour un montant de 27.000,00€, opération n°5203,
- Inscription de la subvention allouée au titre de la DETR 2025 pour la mise en place de télésurveillance sur 9 réservoirs de la Communauté de communes notifiée en juin 2025, et portée à la ligne Emprunts (1641) au budget 2025, pour un montant de 15.734,00€, opération n° 9048.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le 24/6/25



ID : 048-200069151-20250619-DELIB_2025_078-DE

Chapitre	BP 2025	DM 1	Total 2025
020 - Dépenses imprévues	59 962.98		59 962.98
040 - Section à section	371 000.00		371 000.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	212 000.00		212 000.00
Op° 5005 Alimentation en eau Le Mazeldan BDC	85 000.00		85 000.00
Op° 5202 Acquisitions foncières PPI CCE	1 695.00		1 695.00
Op° 5203 Interconnexion St Julien Arpaon Balazuègnes CCE	45 000.00		45 000.00
Op° 5302 Assainissement Collectif CAS	5 000.00		5 000.00
Op° 5303 Acquisitions foncières CAS	31 720.00		31 720.00
Op° 5704 Traversée Ispagnac	374 577.00		374 577.00
Op° 5803 Acquisitions foncières PPI MEY	5 245.00		5 245.00
Op° 6102 Assainissement collectif Les Vanel VEB	5 590.16		5 590.16
Op° 9022 Travaux AEP	221 328.52		221 328.52
Op° 9023 Travaux ASS	38 494.21		38 494.21
Op° 90260 Achat Matériel	18 785.76		18 785.76
Op° 9032 Assainissement Mas St Chély CAUSSIGNAC	388 702.35		388 702.35
Op° 9043 Etude pour recherche ressource en eau	191 647.65		191 647.65
Op° 9046 Travaux reprise réseau AEP La Mimente suite intempéries 06/2020	30 000.00		30 000.00
Op° 9048 Mise en place de télésurveillance	26 224.00		26 224.00
Op° 9051 Etude faisabilité STEP Prades Castelbouc	27 450.00		27 450.00
Op° 9052 Acquisition logiciel facturation	10 000.00		10 000.00
Total des dépenses d'investissement	2 149 422.63	0.00	2 149 422.63
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	303 988.24		303 988.24
040 - Section à section	800 963.65		800 963.65
13 - Subventions d'investissement	880 363.74	113 938.00	994 301.74
16 - Emprunts et dettes assimilées	164 107.00	-113 938.00	50 169.00
Total des recettes d'investissement	2 149 422.63	0.00	2 149 422.63

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le 24/6/25

ID : 048-200069151-20250619-DELIB_2025_078-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE la décision modificative n°1 de 2025 du Budget Annexe de la Régie Eau et Assainissement, ainsi proposée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document devant s'y rapporter.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Martine BOURGADE

M. BOURGADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.